

adopté

SÉNAT

le 17 décembre 1971.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

---

# PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Helsinki le 11 septembre 1970.*

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 1681, 1982 et In-8° 493.**

**Sénat : 17 et 21 (1971-1972).**

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Helsinki le 11 septembre 1970 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 décembre 1971.

*Le Président,*  
**Signé : Alain POHER.**

---

(1) Voir le document annexé au numéro 17, Sénat (1971-1972).